

## Nomination du Directeur du Département Scientifique Interfacultaire

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education et en particulier les articles L712-2 et L781-1 à L781-3 ;
- Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016;
- Vu** les statuts du Département Scientifique Interfacultaire (DSI) approuvés par le Conseil d'Administration du 01 décembre 2015 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
- Vu** la délibération du Conseil du DSI en date du 18 décembre 2020, relative aux résultats de l'élection du Directeur du DSI.

### ARRETE

#### Article 1

**Monsieur Christophe ROOS**, Professeur des Universités, est nommé Directeur du Département Scientifique Interfacultaire (DSI) de l'Université des Antilles.

#### Article 2

Cette nomination prend effet à compter du **18 décembre 2020** et pour une durée de cinq ans.

#### Article 3

Le présent arrêté est soumis à la publicité sur le site de l'Université des Antilles.

#### Article 4

Le Directeur Général des Services par intérim et la Vice-présidente du pôle Martinique sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 4 janvier 2021

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY